

Des cotisations augmentées pour la qualité

Brigitt Hunziker Kempf | *Le Fonds pour la formation professionnelle forestière (FFP) est un pilier essentiel du développement et du maintien des compétences professionnelles forestières. Comme les exigences concernant la formation de base et continue augmentent et que le service public ne lui accorde pas assez d'argent, les associations membres du FFP ont décidé à l'unanimité une augmentation des cotisations.*

La formation professionnelle permet aux jeunes d'accéder au monde du travail et garantit la relève du personnel qualifié et des cadres. Pour fonctionner, ce système demande deux choses: des entreprises prêtes à former et de l'argent pour couvrir les coûts de la formation. L'économie forestière a créé en 209 le Fonds pour la formation professionnelle forestière (FFP Forêt), fonds qui cofinance cette formation.

L'intention a été de répartir équitablement les coûts entre tous les acteurs. Les entreprises qui ne forment pas elles-mêmes des apprentis participent quand même à la formation par leur contribution financière. L'organe responsable, qui assume aussi la surveillance du fonds, est l'Ortra Forêt Suisse. Son secrétariat est géré par Codoc.

Hanspeter Lerch a participé à la gestion du FFP Forêt dès son lancement. Depuis 2015, il en préside la commission. Pour lui, cette fonction n'est pas «seulement» une activité de plus, c'est une question de cœur. «Oui, je me sens très lié au fonds, à cette mission. La formation initiale et continue est centrale pour toutes les professions! Nous avons un grand besoin de forestiers bien formés et au fait des questions de sécurité. Grâce au fonds, nous pouvons soutenir les efforts des entreprises formatrices.»

Toute la branche profite du bon fonctionnement de la formation professionnelle. Grâce au FFP Forêt, les

«Les formations de base et continues sont des piliers centraux de notre branche.»

entreprises formatrices ne sont donc pas seules à supporter les coûts de formation des apprentis. Actuellement, quelque 1200 exploitations et entreprises (y c. les indépendants et les agriculteurs) cotisent au fonds et participent ainsi solidairement à la formation initiale et continue dans



Hanspeter Lerch s'engage depuis 18 ans chez ForêtSuisse. Il est responsable des Services et, depuis 2015, président de la Commission du Fonds pour la formation professionnelle forestière.

B. Hunziker Kempf

l'économie forestière. Ensemble, elles cofinancent entre autres les cours interentreprises (3640 francs pour 52 journées CI par entreprise et apprenti) et soutiennent la formation continue (formation des gardes forestiers, des filières de contremaître, de conducteur d'engins forestiers et de spécialiste câble-grue) ainsi que les projets de formation de l'Ortra Suisse. Depuis la création du fonds il y a neuf ans, la cotisation annuelle par entreprise a été de 300 francs, plus 200 francs par collaborateur (les apprentis sous contrat ne sont pas comptés). Les contributions sont réduites pour les employés à temps partiel (pour en savoir plus, consulter le règlement sur le site indiqué en fin d'article).

Consensus des associations en faveur de l'augmentation

On le sent, on l'entend, on le lit constamment: les exigences en matière de formation initiale et continue ne cessent de croître et de se renchérir, alors que les mesures d'économie, pratiquées par les institutions

les plus diverses, entre autres par la Confédération, ont des effets sensibles.

Il s'ensuit que les coûts de formation à charge de l'Ortra Forêt ont augmenté. Par exemple, les travaux actuels de révision de l'ordonnance sur la formation de forestier-bûcheron sont financés essentiellement par le FFP Forêt. «L'Ortra Forêt Suisse et la Commission du fonds discutent depuis plusieurs années déjà d'une possible augmentation de la contribution annuelle», précise Hanspeter Lerch. «Nous avons maintenant pris une décision! Nous demandons de porter la cotisation annuelle des entreprises à 350 francs, plus 250 francs par chef d'entreprise et par collaborateur. Nous souhaitons aussi élever le subside aux cours interentreprises de 70 à 80 francs par jour et par participant. Toutes les associa-

«... depuis plusieurs années, on discute d'une augmentation des cotisations.»

tions professionnelles sont favorables à cette mesure. La procédure d'autorisation est en cours auprès du Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI).» Hanspeter Lerch est conscient que les activités d'un fonds sont scrutées en détail par de nombreux acteurs: «Notre secrétariat Codoc et les membres de la commission travaillent très professionnellement et avec une grande efficacité! Nous prenons tous grand soin de la caisse du fonds. Nous nous sentons tous très engagés vis-à-vis de notre branche, de la relève professionnelle comme des forestiers, et nous voulons absolument maintenir le niveau actuel de qualité déjà élevé de la formation dans notre branche.»

Informations
www.ffp-foret.ch.